

Acte Certifié exécutoire

Envoi : 15/10/2012

Réception par le Prefet : 15/10/2012

Publication : 19/10/2012



Conseil Général Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil Général

Pour le Président du Conseil Général
et par délégation
Ludovic LIONS
Chef du Service Administratif de
l'Assemblée

N° CG-2012-4-1-3

Séance du vendredi 12 octobre 2012

DECISION MODIFICATIVE N 2 EXERCICE 2012

Le Conseil Général,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Général,
- VU la délibération n° CG-2011-5-1-2 du 7 décembre 2011 relative au projet de budget primitif 2012,
- VU les délibérations du 22 juin 2012 relatives au compte administratif 2011 et à l'affectation du résultat 2011,
- VU la délibération n° CG-2012-3-1-7 du 22 juin 2012 relative à la décision modificative n° 1 2012,
- VU le rapport du Président du Conseil Général,
- VU l'avis de la Commission des Finances, du Budget et du Protocole du 27 septembre 2012

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ arrête le volume budgétaire de la DM2 hors soldes d'exécution à une minoration de **967 548,05 €** pour le budget principal, ce qui amène le volume du budget principal, pour l'année 2012, à **830 200 116,43 €**. Le Budget annexe de la Cité de l'enfance demeure à **4 611 688,50 €** ce qui porte le volume budgétaire global à **834 811 804,93 €**,
- ☞ autorise la transformation des avances départementales (chapitre 27 nature 2741 et 2744) mentionnées dans les documents transmis en annexes 1 et 2 à ce rapport en subvention (chapitre 204 nature 204152 et 20421),

☞ autorise les virements et transferts nécessaires à l'exécution budgétaire.

LE PRESIDENT



Charles BUTTNER

Adopté

8 abstentions :

Gilbert BUTTAZZONI

Pierre FREYBURGER

Armand REINHARD

Hubert MIEHE

Jo SPIEGEL

Henri STOLL

Frédéric HILBERT

Michel HABIB